



PROGRAMME DE FORMATION

DROIT DU TRAVAIL : MAITRISEZ LES FONDAMENTAUX

ASSOCIATIONS PRESTATAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation du travail applicable aux associations (code du travail, CCN de la branche de l'aide à domicile du 21 mai 2010, jurisprudence)
- Comprendre les différents types de contrat de travail et leurs clauses
- Connaître les concepts fondamentaux de la durée du travail
- Maîtriser les règles d'élaboration du planning d'intervention
- Appliquer les règles de notification et de modification des plannings
- Anticiper les problématiques de gestion des plannings et disponibilités des salariés
- Savoir les procédures de résiliation du contrat de travail (licenciement, rupture conventionnelle)
- Identifier les zones de risque juridique et de contentieux
- Améliorer vos pratiques professionnelles à partir de l'analyse des documents de votre association (contrats de travail, avenants portant sur la durée du travail)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

10 participants
maximum

Moyen d'évaluation

Questionnaire

Durée

14 heures
2 jours ou 4 demi-journées

Format

En présentiel ou distanciel
Nous contacter

Session

INTER ou INTRA
Nous contacter

Tarif

INTER : 1200€ TTC (1000€ HT)
INTRA : nous contacter



Formatrice

Vanessa SOMMIER
Avocate

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques sont définis au préalable avec vous. N'hésitez pas à nous contacter

1. Les sources

- Code du travail
- Jurisprudence
- Conventions et accords collectifs
- Règlement intérieur
- Usages

2. Le recrutement et l'embauche

- Documents et informations demandés aux candidats
- Méthodes d'évaluation lors du processus de recrutement
- Embauche et discrimination
- Formalités et obligations à l'embauche

3. Le CDD

- Motifs et interdictions de recours au CDD
- Durée et renouvellement
- Période d'essai
- Rupture

4. Le CDI

- Période d'essai
- Emploi, qualification, fonctions et rémunération (avenant 43-2020)
- Lieu de travail
- Loyauté et discrétion
- Clauses particulières

5. La durée du travail

- Principes généraux de durée du travail : temps plein/temps partiel
- Principes généraux de la modulation du temps de travail selon l'accord du 30 mars 2006

6. La répartition de la durée du travail et la construction des plannings

- Temps de travail effectif
- Durée minimale/maximale quotidienne et amplitude de travail
- Repos hebdomadaire et autres repos obligatoires
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Astreintes
- Travail de nuit
- Plage de non-disponibilité et problématiques liées au multi emploi

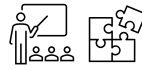
7. La gestion des plannings

- Communication et modification des plannings
- Notion d'urgence au sens de l'accord du 30 mars 2006
- Délais de prévenance
- Contreparties accordées aux salariés et refus autorisés
- Refus/non-respect du planning et conséquences

8. La résiliation du contrat de travail

- Licenciement : procédure et motivation
- Démission / démission présumée ▲
- Rupture conventionnelle

MOYENS PEDAGOGIQUES



Alternance d'exposés juridiques et d'étude de cas



Remise d'un livret de formation et d'un dossier juridique



Echanges pratiques

Les plus de la formation ★★★



Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate



Analyse de vos documents



Avis/conseils de l'avocate



Remise d'outils pratiques

NOUS CONTACTER



Pragmatis avocats

Organisme de formation
enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

28 boulevard Général de Gaulle
26 000 VALENCE

contact@pragmatis-avocats.fr

04 75 78 41 38